

Accepter des cadeaux d'affaires d'un montant important peut justifier un licenciement pour faute grave.

Commentaire d'arrêt publié le 21/09/2020, vu 314 fois, Auteur : [L'actu essentielle social médical](#)

Cadeaux d'affaires et faute

Dans cette affaire, l'assistant d'achat avait accepté des cadeaux d'un montant important d'un fournisseur, à deux reprises et en totale discrétion, en méconnaissance des règles déontologiques en vigueur dans l'entreprise. Celui-ci avait ainsi manqué à son obligation de loyauté vis-à-vis de l'employeur et donc commis une faute grave.

CA Angers 29-5-2020 n° 18/00395